



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**COMMUNE D'OTTANGE**  
Rue principale 57840  
Tel 03 82 50 53 33  
[mairie.ottange@gmail.com](mailto:mairie.ottange@gmail.com)  
[www.ottange-nondkeil.fr](http://www.ottange-nondkeil.fr)

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 3 avril 2023

Conformément à la loi, la liste des délibérations examinées lors de la séance du 3 avril 2023 a été publiée sur le site internet de la ville

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Convocation du : 27/03/2023

Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICHETTI, Maire

Etaient présents : Mme MENICHETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. GAVAZZI Angel, M. KROL Jean-Marie, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. GHIZZO Antoine, Mme RICHARD Cathy, M. PHILIPPE Lionel

Etaient représentés : Mme ACKLAND Karine par Mme PADELETTI Marie-France, Mme NOIRFALISE Myrèse par M. BERTONI Gilles, Mme BASILE Jessica par Mme MENICHETTI Fabienne

Etaient excusés : M. PINCK Claude, M. KUBIAK Bernard, Mme TUDICO Caroline

Etaient absents : Mme PHILIPPE Sabine, M. BUTHMANN Roger, M. HENOCQUE Valéry, Mme CASTANHEIRA Patricia, M. AQUILANO Virgil

Secrétaire de séance : M. GAVAZZI Angel

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICHETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Bienveillant, défenseur du service public, serviable, travailleur, disponible, bricoleur, de bonne humeur, lève tôt, speed, têtu, économe, sa phrase favorite « on attend l'ordre et le contre ordre des élus » ; c'est avec ces mots que Mme le Maire peut qualifier M. Hervé SARTORI, responsable des services techniques de la ville qui nous a quitté le 17 mars 2023. Elle demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Hervé.

### **N° 1 – 15/2023 Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au conseil municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Désigne M. Angel GAVAZZI comme secrétaire de séance.

### **N° 2 – 16/2023 Approbation du procès-verbal du 20 février 2022**

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 20 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 février 2023

### **N° 3 – 17/2023 Compte de gestion 2022 du budget de la ville**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser, les titres de créance à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le receveur municipal ainsi que les états annexes de l'exercice considéré de la commune

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Receveur Municipal, pour l'année 2022,

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Receveur Municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Mme le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

ADOpte le compte de gestion du budget de la ville du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'exercice 2022.

### **N° 4 – 18/2023 Compte administratif 2022 du budget de la ville**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Réuni sous la présidence de M. MATTUCCI Gérald, premier adjoint, élu président de séance, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget de la ville dressé par Mme Fabienne MENICHETTI Maire.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser de l'exercice considéré du budget de la ville.

Après avoir approuvé le compte de gestion du receveur municipal lors de cette même séance du conseil municipal point n° 17/2023

ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget de la ville tels que résumés ci-dessous.

#### Section de fonctionnement :

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses                          | 1 981 192,08 €        |
| Recettes                          | 4 253 607,50 €        |
| <b>Résultat de fonctionnement</b> | <b>2 272 415,42 €</b> |

#### Section d'investissement

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Dépenses                  | 1 466 330,78 € |
| Recettes                  | 681 591,11 €   |
| Résultat d'investissement | -784 739,67 €  |

#### Restes à Réaliser

|                |
|----------------|
| 1 172 000,00 € |
| 185 000,00 €   |
| -987 000,00 €  |

|                                         |                        |
|-----------------------------------------|------------------------|
| <b>Résultat global d'investissement</b> | <b>-1 771 739,67 €</b> |
|-----------------------------------------|------------------------|

|                                   |                     |
|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Résultat global de clôture</b> | <b>500 675,75 €</b> |
|-----------------------------------|---------------------|

Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte administratif 2022 du budget de la ville

Constata la concordance des résultats avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

#### **N°5 – 19/2023 Affectation du résultat du budget 2022 de la ville**

Conformément à l'instruction M14, il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de la ville

Après avoir approuvé le compte de gestion 2022 du budget de la ville ce jour (point n°17/2023)

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget de la ville ce jour (point n°18/2023)

CONSIDERANT qu'il présente un excédent de fonctionnement de 2 272 415,42 €

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 272 415,42 € de la façon suivante :

➤ 1 771 739,67 € au compte 1068 de la section d'investissement compte tenu que cette section laisse apparaître un déficit après report des restes à réaliser de 1 771 739,67 €

➤ le solde, soit 500 675,75 €, à l'excédent antérieur reporté de fonctionnement sur l'exercice 2023 du budget de la ville.

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

#### **N° 6 – 20/2023 Compte de gestion 2022 du service annexe d'assainissement**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser, les titres de créance à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le receveur municipal ainsi que les états annexes de l'exercice considéré du service annexe d'assainissement

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Receveur Municipal, pour l'année 2022,

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Receveur Municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

ADOpte le compte de gestion du budget du service annexe d'assainissement du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'exercice 2022.

#### **N° 7 – 21/2023 Compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement**

Mme le Maire explique que la STEP de Bettembourg va agrandir sa station d'épuration et la porter à 110 000 équivalent / habitants. Le coût estimé de ces travaux est de 170 millions d'euros. (Avec une marge de +/- 40%). Voilà les chiffres que les

responsables luxembourgeois viennent de nous annoncer lors d'une réunion en mairie à laquelle participait Portes de France.

Pour la ville d'Ottange le montant de la participation s'élève à près de 4 millions d'euros. Elle leur a fait savoir que la ville n'était pas en mesure de payer une telle somme.

Il faudra prendre l'attache du sous-préfet pour voir comment la ville pourra être aidée. En attendant Portes de France travaille à étudier d'autres solutions pour l'assainissement de Bure et Ottange.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Réuni sous la présidence de M. MATTUCCI Gérald, premier adjoint, élu président de séance, délibérant sur le compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement dressé par Mme Fabienne MENICHETTI Maire.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022, les Décisions Modificatives, les Restes à Réaliser de l'exercice considéré du service annexe d'assainissement.

Après avoir approuvé le compte de gestion du receveur municipal lors de cette même séance du conseil municipal point n° 20/2023

ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2022 du service annexe d'assainissements tels que résumés ci-dessous :

#### Section de fonctionnement :

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| Dépenses                          | 366 801,89 €       |
| Recettes                          | 380 669,88 €       |
| <b>Résultat de fonctionnement</b> | <b>13 867,99 €</b> |

#### Section d'investissement

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Dépenses                  | 17 448,57 € |
| Recettes                  | 15 000,00 € |
| Résultat d'investissement | -2 448,57 € |

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| <b>Résultat global d'investissement</b> | <b>-2 448,57 €</b> |
|-----------------------------------------|--------------------|

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Résultat global de clôture</b> | <b>11 419,42 €</b> |
|-----------------------------------|--------------------|

#### Restes à Réaliser

|     |
|-----|
| - € |
| - € |
| - € |

Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement

Constata la concordance des résultats avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

### **N° 8 – 22/2023 Affectation du résultat du compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement**

Conformément à l'instruction M14, il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe d'assainissement

Après avoir approuvé le compte de gestion 2022 du service annexe d'assainissement ce jour. (point 20/2023)

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement ce jour. (point 21/2023)

CONSIDERANT qu'il un excédent de fonctionnement de 13 867,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 13 867,99 € de la façon suivante :

➤ 2 448,57 € au compte 1068 de la section d'investissement pour combler le déficit de cette section après report des restes à réaliser,

➤ le solde, soit 11 419,42 €, à l'excédent antérieur reporté de fonctionnement sur l'exercice 2023 du service annexe d'assainissement.

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

### **N° 9 – 23/2023 Budget primitif 2023 de la ville**

Mme le Maire présente le budget 2023 et donne la liste des travaux d'investissement prévus :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Remboursement du capital des emprunts                | 235 000,00   |
| Levé topos dans différentes rues                     | 6 500,00     |
| Achat de terrains divers                             | 30 000,00    |
| Travaux allée du cimetière                           | 100 000,00   |
| Solde des travaux piste forestière                   | 24 000,00    |
| Replantation route Aumetz                            | 106 000,00   |
| Plantations devant mairie                            | 35 000,00    |
| Extension périscolaire                               | 500 000,00   |
| Solde Façade Isolation école Ottange                 | 156 000,00   |
| Divers travaux dans logements communaux              | 50 000,00    |
| Solde travaux Grand'rue                              | 707 000,00   |
| Rue Luxembourg et chalets                            | 96 000,00    |
| Piste cyclable Isocèle / Bure                        | 77 000,00    |
| Installations jeux / Gardes corps ....               | 10 000,00    |
| Rues Jardins, Monceaux, Funiculaire, Puits, Concorde | 5 000 000,00 |
| Tennis couverts / Terrain entraînement foot          | 996 000,00   |
| Barrières en forêt                                   | 10 000,00    |
| Barrière marché                                      | 10 000,00    |
| Remplacement poteaux incendie                        | 4 000,00     |
| Matériel ST                                          | 8 000,00     |
| Echafaudage ST                                       | 5 600,00     |
| Ordinateurs mairie                                   | 9 000,00     |
| Pièges photos                                        | 3 000,00     |
| Amélioration sirène pompiers                         | 6 000,00     |
| Tablettes école de Nondkeil                          | 7 000,00     |
| Défibrillateurs                                      | 6 000,00     |
| Mobilier nouveau périscolaire                        | 20 000,00    |

Cette liste est importante, tout ne pourra être terminé cette année mais tout sera enclenché et pourra débuter en 2023. Compte tenu que le budget de la ville est sain, elle propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, Elle rappelle que la ville n'a plus augmenté les taux depuis 1997. Elle propose, comme cela a été décidé lors du bureau élargi consacré à l'élaboration du budget de contracter un emprunt de 3 000 000 €. Elle rappelle que la ville n'a actuellement qu'un seul emprunt en cours qui se termine en 2026.

Mme Friio demande si l'on peut prévoir de matérialiser le tourne à gauche en bas de la route de Volmerange.

Mme le Maire indique que la ville a prévu une enveloppe de 12 000 € pour réaliser du marquage au sol et que cela pourra être réalisé dans le cadre de cette enveloppe.

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Ou

XX pour, XX Contre, XX Abstention

- APPROUVE le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre comme suit :

|                           | Dépenses               | Recettes               |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 6 464 000,00 €         | 6 464 000,00 €         |
| Section d'investissement  | 9 020 000,00 €         | 9 020 000,00 €         |
| Total                     | <b>15 484 000,00 €</b> | <b>15 484 000,00 €</b> |

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

### **N° 10 - 24/2023 Vote du taux des taxes communales**

Mme le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après avoir délibéré sur le vote du budget primitif 2023 et déterminé le montant des contributions directes,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts ;

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Fixe pour l'année 2023 le taux des taxes locales comme suit :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation             | 12,21 % |
| Taxe foncière sur le bâti     | 30,82 % |
| Taxe foncière sur le non bâti | 94,99 % |

Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Charge Mme le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

### **N°11 – 25/2023 Vote des subventions communales année 2023**

M. Bertoni rappelle les critères mis en place pour l'attribution des subventions. Il indique que la commission des sports a étudié toutes les demandes de subventions émanant des associations locales.

Il est heureux de constater que deux associations sportives, la gymnastique et le tennis, ont une augmentation de leur effectif. Cela démontre la bonne santé de ces associations. Il indique également que le club de gymnastique a renouvelé sa participation aux divers championnats et s'est classé deuxième. Il tient à les féliciter. Puis il donne la liste des propositions de subventions comme proposé par la commission des sports.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux différentes associations de la localité, les subventions proposées par les commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2023 :

|                                                             |             |
|-------------------------------------------------------------|-------------|
| Tennis                                                      | 4 195,00 €  |
| Renaissance sportive Ottangeoise                            | 6 200,00 €  |
| Judo club                                                   | 5 476,00 €  |
| Meca sport                                                  | En attente  |
| Vétérans                                                    | 350,00 €    |
| Spéléo club                                                 | 520,00 €    |
| Gymnastique « Le réveil »                                   | 5 913,00 €  |
| Dancing star club                                           | 1 761,00 €  |
| Pêche et loisirs                                            | 350,00 €    |
| Les godillots                                               | 350,00 €    |
| 1M2J3Motos                                                  | 350,00 €    |
| Ass sportive féminine                                       | 350,00 €    |
| Club Pétanque loisir Ottange Nondkeil                       | 350,00 €    |
| Association Parents élèves Ottange                          | 350,00 €    |
| Association Parents élèves Nondkeil                         | 350,00 €    |
| Classes découvertes                                         | 10 000,00 € |
| USEP                                                        | 385,00 €    |
| Collège Aumetz (sorties)                                    | 1 500,00 €  |
| Ensemble Orchestral                                         | 1 000,00 €  |
| Doigts de fées                                              | 350,00 €    |
| ASCON Autres clubs                                          | En attente  |
| Comité des fêtes                                            | 350,00 €    |
| Anciens combattants                                         | 350,00 €    |
| Prévention routière                                         | 150,00 €    |
| Amicale du personnel communal                               | 3 575,00 €  |
| Amicale des sapeurs-pompiers                                | 2 200,00 €  |
| Bal 13 juillet (pompiers)                                   | 1 250,00 €  |
| CCAS                                                        | 15 000,00 € |
| Veuves et retraités                                         | 350,00 €    |
| Ensemble orchestral participation aux défilés               | 600,00 €    |
| Subvention exceptionnelle comité des fêtes accueil viennois | 7 000,00 €  |
| Ligue contre le cancer                                      | 200,00 €    |

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

**N°12 – 26/2023 Budget primitif service annexe d'assainissement 2023**

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif du service annexe d'assainissement 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2023 du service annexe d'assainissement qui s'équilibre comme suit :

|                           | Dépenses            | Recettes            |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 546 000,00 €        | 546 000,00 €        |
| Section d'investissement  | 23 000,00 €         | 23 000,00 €         |
| Total                     | <b>569 000,00 €</b> | <b>569 000,00 €</b> |

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

**N°13 – 27/2023 Vote du taux de la redevance d'assainissement**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

FIXE le montant de la redevance d'assainissement à 1,68 € le m<sup>3</sup> pour l'année 2023 :

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

**N°14 – 28/2023 Exonération de la taxe sur les spectacles**

Madame le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 1561, 3° b 2<sup>ème</sup> alinéa du code général des impôts, le conseil municipal peut décider d'exonérer de l'impôt sur les spectacles les compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune.

Vu l'intérêt que présente cette mesure pour les sociétés locales et pour la renommée de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Exonère de l'impôt sur les spectacles toutes les compétitions sportives prévues au I de l'article 1560 du Code Général des impôts, organisées durant l'année 2024 sur le territoire de la commune.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

**N°15 – 29/2023 Enfouissement des réseaux rue du Luxembourg : choix de l'entreprise**

La commune d'Ottange a décidé l'enfouissement des réseaux de la rue du Luxembourg.

Pour ce faire un marché de travaux d'enfouissement des réseaux a été lancé

L'avis de publicité a été mis en ligne sur la plateforme <https://marchespublics-matec57.fr/> le 09 janvier 2023.

La date et l'heure limites de réception des candidatures et offres ont été fixées au 22 février 2023 à 12h00.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, la commune est assistée par le bureau d'études CK Infra.

Suite à l'appel d'offres trois entreprises ont déposé une offre

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 16 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide retenir la société LACIS pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Luxembourg

Précise que le montant des travaux s'élève à 35 065,35 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

**N°16 – 30/2023 Extension périscolaire choix d'un bureau de contrôle**

La commune d'Ottange a décidé de procéder à l'extension du périscolaire.

Dans ce cadre la ville a lancé une consultation pour choisir d'un bureau de contrôle, six bureaux ont été consultés et un a déposé une offre

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 16 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide de retenir comme bureau de contrôle pour l'extension du périscolaire la société QUALICONSULT 95 Allée des Près de Champelle 54230 CHAVIGNY

Précise que le montant de la mission bureau de contrôle s'élève à 6 220,00 € HT plus 800,00 € pour la mission CABL

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

**N°17 – 31/2023 Extension périscolaire choix d'un SPS**

La commune d'Ottange a décidé de procéder à l'extension du périscolaire.

Dans ce cadre la ville a lancé une consultation pour choisir d'un coordonnateur de sécurité, cinq bureaux ont été consultés et quatre ont déposés une offre

Vu le Procès-verbal de la CAO en date du 16 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Décide de retenir comme SPS pour l'extension du périscolaire la société SOCOTEC 10 Avenue de Thionville 57140 WOIPPY

Précise que le montant de la mission SPS s'élève à 3 126,00 € HT.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

**N°18 – 32/2023 MATEC : Convention pour une prestation d’assistance technique à maître d’ouvrage : Travaux de réfection des rues de la concorde, jardins, monceaux, et puits**

M. Mattucci présente une convention avec Matec pour la réalisation d’une étude afin de trouver un maître d’œuvre pour la réalisation de travaux dans plusieurs rues de la localité. (Rues de la concorde, monceau, jardins, et puits). Il indique que la ville proposera de rajouter la rue du funiculaire. Un levé topographique a été commandé par la ville.

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 20 juin 2013 par laquelle le conseil municipal approuve l’adhésion de la Commune à l’Agence Technique Départementale (Moselle Assistance Technique).

Madame le Maire propose de faire appel à MATEC pour la prestation d’assistance technique à maître d’ouvrage portant sur l’opération : Travaux de réfection des rues de la concorde, jardins, monceaux, et puits

Madame le Maire présente à l’assemblée la convention ayant pour objet le règlement des rapports entre les parties en ce qui concerne la prestation d’assistance technique à maître d’ouvrage fournie par MATEC au maître d’ouvrage, demandeur de l’assistance.

Le coût forfaitaire de la prestation MATEC s’élève à 7 200,00 € HT.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l’unanimité

Décide d’approuver la convention pour une prestation d’assistance technique à maître d’ouvrage : Travaux de réfection des rues de la concorde, jardins, monceaux, et puits avec MATEC

Autorise Madame le Maire à la signer, ainsi que tous documents s’y rapportant.

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente.

**N°19 – 33/2023 Contrat pour l’entretien des installations d’assainissement de la commune**

Madame le maire soumet la signature d’un nouveau contrat pour l’entretien des installations d’assainissement de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l’unanimité

Accepte le contrat pour l’entretien des installations d’assainissement de la commune proposé

Autorise Mme le Maire à signer le dit contrat

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

**N°20 – 34/2023 Prise en charge d’un transport scolaire Maternelle Nondkeil Woimbey**

Mme le Maire indique que les enfants de la maternelle de Nondkeil vont faire une sortie à la ferme de Woimbey le 30 mai 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport scolaire d'un montant de 698,00 € concernant le déplacement des élèves de la maternelle de Nondkeil à la ferme de Woimbey le 30 mai 2023

Précise que ce déplacement sera effectué par la société Emile WEBER

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

**N°21 – 35/2023 Prise en charge d'un transport scolaire primaire de Nondkeil au château de preisch**

Mme le Maire indique que les enfants du primaire de Nondkeil vont faire une sortie au château de preisch le 16 mai 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport scolaire d'un montant de 360,00 € concernant le déplacement des élèves de l'école primaire de Nondkeil au château de preisch le 16 mai 2023

Précise que ce déplacement sera effectué par la société Vandivinit

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

**N°22 – 36/2023 Enfouissement des réseaux Grand rue : Acceptation d'un sous-traitant**

Madame le Maire indique que l'entreprise titulaire du marché d'enfouissement des réseaux de la Grand-rue propose à la ville d'accepter un sous-traitant pour les travaux de mise en souterrain du réseau cuivre et fibre

Vu la délibération en date du 12 septembre 2022 retenant le groupement d'entreprises Lacis – SNC Inéo réseaux Est pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux Grand rue.

Vu la demande de présentation d'un sous-traitant Ensio Est en vue d'un paiement direct

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

Accepte qu'une partie des travaux d'enfouissement des réseaux de la Grand-rue soient sous traités à l'entreprise Ensio Est et réglé en paiement direct

Précise que le montant sous-traité s'élève à 7 123,50 € HT

Précise que le montant du marché n'est pas modifié.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution.

**DIVERS**

Mme le Maire indique qu'elle a provoqué une réunion avec les maires des communes voisines pour évoquer l'augmentation de la circulation dans nos villes.

-----

Mme le Maire rappelle que l'inauguration de la piste cyclable entre le jardin d'isocèle et bure est programmée cette semaine.

-----

Mme Le Maire rappelle que le corps des sapeurs-pompiers à un nouveau responsable, M. Joris HILBERT. Elle lui souhaite la bienvenue à la tête du corps d'Ottange et remercie M. Patrick ADAMCZUK pour les années passées au sein du corps des sapeurs –pompiers d'Ottange.

-----

Mme le Maire indique qu'elle a été sollicitée par les enfants de l'école d'Ottange pour végétaliser la cours de l'école. Elle va leur répondre que cela n'est pas possible dans l'immédiat car des travaux d'agrandissement du périscolaire vont débiter. Dès que possible nous pourrions confier à un architecte et un paysagiste une étude pour végétaliser cette cours.

-----

Mme Le Maire rappelle que la ville de Saint-Jean-de Sauves, avec laquelle nous sommes jumelés a été touchée par une tornade. Ella a appelé le Maire pour prendre des nouvelles et lui assurer du soutien de notre ville. Fort heureusement il n'y a pas de victimes mais il y a beaucoup de dégâts matériels.

-----

M. Mattucci indique que la société TP Colle a repris les travaux dans la Grand'rue et va réaliser la voirie.

-----

M. Bertoni rappelle qu'une pièce de théâtre est programmée salle LEON le 14 avril.

-----

M. Brighi indique que le terrain de pétanque n'est plus praticable.

Mme le Maire lui indique que la ville est prête à refaire ces cours mais elle lui demande de voir avec la ligue de pétanque ce qu'il est préférable de mettre pour avoir des terrains praticables.

-----

M. Philippe indique que le SMITU va bientôt disparaître. En effet suite à la fusion entre le Val de Fensch et Portes de France il sera certainement dissous et la mobilité devrait être confiée au Pôle Métropolitain Frontalier.

-----

M. Krol fait un compte rendu de l'assemblée générale des vétérans. Ils demandent que la ville réalise quelques travaux.

M. Bertoni lui répond que la ville a reçu le comité et que les travaux demandés pourront être réalisés en même temps que les travaux dans les rues de la ville.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 20 h 20 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

N°1 - 15/2023 Désignation d'un secrétaire de séance

N°2 - 16/2023 Approbation PV du 20/02/2022

N°3 - 17/2023 Compte de gestion 2022 du budget de la ville.

N°4 - 18/2023 Compte administratif 2022 du budget de la ville

N°5 - 19/2023 Affectation du résultat du compte administratif 2022 du budget de la ville

N°6 - 20/2023 Compte de gestion 2022 du service annexe d'assainissement

N°7 - 21/2023 Compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement

N°8 - 22/2023 Affectation du résultat du compte administratif 2022 du service annexe d'assainissement

N°9 - 23/2023 Budget primitif 2023 de la ville

N°10 - 24/2023 Vote du taux des taxes communales.

N°11 -25/2023 Vote des subventions communales année 2023

N°12 -26/2023 Budget primitif service annexe d'assainissement 2023

N°13 -27/2023 Vote du taux de la redevance d'assainissement

N°14 -28/2023 Exonération de la taxe sur les spectacles.

N°15 – 29/2023 Enfouissement des réseaux rue du Luxembourg : choix de l'entreprise

N°16 – 30/2023 Extension du périscolaire choix d'un bureau de contrôle

N°17 – 31/2023 Extension du périscolaire choix d'un SPS

N°18 – 32/2023 Convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage : Travaux de réfection des rues de la concorde, jardins, monceaux, et puits.

N°19 – 33/2023 Contrat pour l'entretien des installations d'assainissement

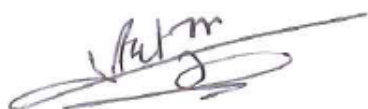
N°20 – 34/2023 Prise en charge d'un transport scolaire Maternelle Nondkeil Woimbey

N°21 – 35/2023 Prise en charge d'un transport scolaire Primaire Nondkeil Château Preisch

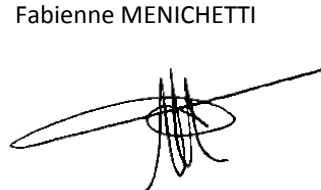
N°22 – 36/2023 Enfouissement des réseaux Grand rue : Acceptation d'un sous-traitant

DIVERS

Le Secrétaire de séance  
Angel GAVAZZI



Le Maire  
Fabienne MENICHETTI




| NOM – PRENOM            | FONCTION         | SIGNATURE                                                                             |
|-------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme MENICHETTI Fabienne | Maire            |  |
| M. MATHIEU Gérard       | Adjoint au Maire |   |